

ARK'ENSOL CREAVENTIR

Public : Tous porteurs de projet breton (Cf. carte ci-contre), ayant un projet qui requiert un investissement modéré et qui découlera sur la création d'au moins un emploi.

Secteur d'activité : Tous secteurs d'activité



Chaque année Ark'ensol Créavenir octroie une aide financière (prêt d'honneur et don) à plus de 300 porteurs de projet en Bretagne.

Méthodologie de financement

Les étapes du financement

- Etape n°1: Dépôt d'un dossier sur le [site d'Ark'ensol](#) avant la création d'activité.
- Etape n°2: Si le dossier est éligible aux aides financière d'Ark'ensol, le porteur de projet prépare un dossier de présentation et doit soutenir son projet devant une commission de bénévoles qui va émettre un avis sur le projet
- Etape n°3: Attribution d'un aide au financement du projet. Dans certains cas l'attribution de financement et soumis à condition, en effet le comité d'engagement peut exiger que le créateur soit accompagné par une structure d'accompagnement.

Le financement et la durée de l'accompagnement est fonction des besoins du porteur de projet (entre 1 mois et un an)

Accompagnement spécifique pour les porteurs de projet solidaire: Ces porteurs de projets bénéficient ont accès à ce dispositif au même titre que les autres porteurs de projet.

Coût de l'accompagnement: Le prêt ne comporte pas d'intérêt; cependant l'accompagnement par une structure d'accompagnement, qui peut être obligatoire, est pour 50% du coût à la charge du porteur de projet, le complément étant financé par Ark'ensol Créavenir..

Autres informations concernant le financement à la création d'entreprise proposé par Ark'ensol Créavenir:

- Les aides octroyées par Ark'ensol Créavenir peuvent atteindre 5000 euros (maximum) par emploi créé et se composent systématiquement d'un don et d'un prêt d'honneur. Possibilité d'intervention jusqu'à trois emplois, soit au maximum 15 000 euros.
- La répartition entre don et prêt d'honneur varie d'un dossier à l'autre. En moyenne, elle se situe autour d'1/3 (don) – 2/3 (prêt d'honneur).

Partenaires et réseaux d'acteurs

Liens avec les autres structures d'accompagnement et de financement à la création d'entreprise: l'Adie, BGE Finistère, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Egée, Technopôle Brest-Iroise.

Liens avec des structures de financement pour les projets: PFIL, Adie,.

Informations sur la structure



Ark'ensol Créavenir
1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon
Tél: 02 98 00 21 26
arkensolcreavenir@arkea.com
<http://www.arkensol.fr/arkensol/accueil.do>

Ark'ensol Créavenir est une association créé et financée par le Crédit Mutuel Arkéa. Elle agit sur le territoire depuis septembre 2010.

La gestion administrative et l'animation de l'association sont assurées par trois personnes. Des équipes de bénévoles participent aux différents comités décisionnels de l'association.

En plus de sa présence sur le territoire breton, l'association agit aussi dans le Massif Central et dans le Sud-ouest. Elle couvre au total 11 départements correspondant aux territoires sur lesquels intervient le Crédit Mutuel Arkéa :

- Les 4 départements bretons ;
- L'Allier, l'Aveyron, le Cantal, le Puy-de-Dôme ;
- La Charente, la Dordogne, la Gironde.